



**PRÉFET
DES HAUTS-DE-SEINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL

DES

ACTES ADMINISTRATIFS

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
FINANCES PUBLIQUES**

N° Spécial

13 octobre 2023

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE
RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° Spécial DDFIP du 13 octobre 2023

SOMMAIRE

Arrêté	Date	DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES	Page
DDFIP n°2023-091	01.09.2023	Arrêté portant délégations de signature. Courbevoie	3

**Arrêté DDFIP n° 2023-091 du 1^{er} septembre 2023
portant délégations de signature**

Le chef de service comptable, responsable du Service de Gestion Comptable de Courbevoie,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 1617-5 ;

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment son article L. 257 A ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;

Arrête :

Art. 1^{er} – Délégation de signature est donnée aux agents dont les noms et grades suivent, exerçant leurs fonctions au sein du Service de Gestion Comptable de Courbevoie, à l'effet de signer, au nom du comptable, l'ensemble des actes relatifs au recouvrement des produits locaux, notamment les actes de poursuite, les déclarations de créances relatives aux procédures collectives ou aux procédures de surendettement et de rétablissement personnel, les requêtes ou mémoires devant les tribunaux, ainsi que tous les actes notariés en collaboration avec les représentants des collectivités locales :

- M. Julian ROMERO, Inspecteur des Finances publiques, adjoint du comptable ;
- Mme Florence GUILLON, Inspectrice des Finances publiques, adjointe du comptable ;
- M. Frédéric SCHNOERING, Inspecteur des Finances publiques, adjoint du comptable ;
- Mme Nawel AÏT-TAYEB, Inspectrice des Finances publiques, adjointe du comptable ;
- M. Jean-Valéry MELONE, Contrôleur des Finances publiques ;
- M. Manuel LACAISSE, Contrôleur des Finances publiques.

Art. 2 -- MM Jean-Valéry MELONE et Manuel LACAISSSE exercent leur compétence en l'absence des responsable et adjoints du Service de Gestion Comptable de Courbevoie.

Art. 3 – Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture des Hauts-de-Seine.

Fait à Courbevoie, le 1er septembre 2023

Le responsable du Service de Gestion
Comptable de Courbevoie
signé
Jean-Luc VALIERE
Chef de service comptable.

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction de la Coordination des Politiques Publiques
et de l'Appui Territorial
Pôle de Coordination Interministérielle

167/177, Avenue Joliot Curie
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

Directeur de la publication :

Laurent HOTTIAUX

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : courrier@hauts-de-seine.gouv.fr

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>